

CONTACT

Pour bénéficier des services d'assistance et être accompagné(e) **24h/24 - 7j/7**, contactez SMI avant toute démarche.



En France : **N°Cristal 09 69 32 05 28**

APPEL NON SURTAXE

Depuis l'étranger + 33 1 47 11 25 63



assistance@mutuelle-smi.com

LORS DE VOTRE APPEL, PENSEZ À INDIQUER...

Si vous êtes **adhérent**

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Le numéro d'adhérent SMI indiqué sur votre attestation de tiers payant

| Bénéficiaires du tiers payant | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Nom - Prénoms | N° INSEE |
| MARTIN PIERRE | 1 1 50 01 75 123 456 78 |
| MARTIN HELENE | 1 2 51 01 75 123 456 78 |

ATTESTATION DE TIERS PAYANT

SMI
1 rue de Laborde - CS 40041 - 75374 PARIS Cedex 08
Agence de Lyon - 12, rue de Labadie - CS 40041 - 69614 LYON Cedex 08
Tel : 0 800 800 710 (L12 semaine - sans appel)

Titulaire de validité
01/01/2018 au 31/12/2018

N° Carte : 1234567 Émise le : 25/11/2017

Adhérent : MARTIN PIERRE

| Dépenses de santé concernées par le tiers payant | |
|--|---|
| Prévoyance | Prévoyance |
| SP | SP |
| 100/100/0 | 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% |
| 100/100/0 | 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% |

* Règle de calcul DSA : MRC = 10% - 80%

Important : selon les dépenses, vous pouvez être pris en charge par SP santé

Si vous êtes **bénéficiaire** (conjoint, partenaire pacsé, concubin notoire ou enfant(s))

- Nom
- Prénom
- Date de naissance de l'adhérent auquel votre demande se rattache
- Le numéro d'adhérent SMI indiqué sur l'attestation de tiers payant

PARIS - LYON - CAYENNE | www.mutuelle-smi.com

Document à caractère promotionnel
Veuillez-vous reporter à la Notice Assistance disponible sur www.mutuelle-smi.com.

SMI
Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité
SIREN 784 669 954
Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21
Siège social : 2, rue de Laborde - CS 40041 - 75374 Paris Cedex 08



Nouveauté 2019



SMI 42 - Novembre 2018 - Document non contractuel - Crédit photos : Istock

ASSISTANCE SANTÉ RENFORCÉE

Des services d'accompagnement pour améliorer le quotidien

N°Cristal 09 69 32 05 28

24h/24 - 7j/7

APPEL NON SURTAXE



EXEMPLES D'INTERVENTIONS



En cas de pathologies lourdes

Jean a subi un accident vasculaire cérébral (AVC) et a été immédiatement hospitalisé.

De retour à son domicile, Jean s'est fait accompagner par les services d'assistance pour définir ensemble le service le plus adapté à sa situation personnelle. Il a bénéficié d'une enveloppe de services supplémentaires à utiliser sur les prestations choisies (aide à domicile).



En cas d'aide aux aidants

Mounia s'occupe quotidiennement de son père pour faire face à sa perte progressive d'autonomie. Son état nécessite de trouver une solution pérenne. Dès le premier contact avec les assistantes sociales des services d'assistance, Mounia sent une écoute attentive et sécurisante. Une aide à domicile est organisée pour la soulager, prendre le relais pour quelques heures. Pour mesurer et prendre les bonnes décisions, un livret personnalisé est constitué avec des suggestions sur les aides disponibles, les démarches administratives et des solutions pratiques pour l'avenir. Mounia n'est plus toute seule à gérer la situation. Avec les services d'assistance santé renforcée, des solutions sont proposées aux aidants.

QUI, COMMENT, QUAND, OÙ ?

Votre complémentaire frais de santé SMI vous accompagne en cas d'accident, d'hospitalisation ou de maladies soudaines et/ou graves, de répit de l'aidant, avec une assistance à domicile **24h/24 et 7j/7**.

Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches au quotidien et dans les moments difficiles. SMI est à votre écoute et met en place des services adaptés à vos besoins.

Notre ambition : être à vos côtés pour vous protéger et vous soutenir au mieux.

Qui peut en bénéficier ?

Les prestations de l'assistance SMI sont à la disposition des adhérents et/ou de leur(s) bénéficiaire(s).

Dans quelles zones géographiques est-il possible de bénéficier de l'assistance SMI ?

L'assistance SMI intervient en France métropolitaine, dans les Principautés de Monaco, d'Andorre, ainsi que dans les DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer).

CHAMPS D'INTERVENTIONS

| | Aide à domicile* | Aide préventive | Aide urgente | Aide post intervention |
|---|------------------|-----------------|--------------|------------------------|
| Services santé | | | | |
| Accompagnement au quotidien | | ● | ● | ● |
| Assistance en cas d'hospitalisation | ● | | ● | ● |
| Assistance en cas d'immobilisation | ● | | ● | ● |
| Assistance en cas de traitements lourds (radiothérapie et chimiothérapie) | ● | | ● | ● |
| Assistance en cas de décès | ● | | ● | ● |
| Assistance en cas de maternité | ● | ● | ● | ● |
| Assistance en cas de perte d'autonomie (dépendance) | | ● | ● | ● |
| Assistance « Aide aux aidants » | | ● | ● | ● |
| Protection juridique santé | | ● | ● | |
| Services santé renforcée | | | | |
| Assistance en cas de chirurgie ambulatoire suivie d'une immobilisation | ● | | ● | ● |
| Assistance en cas de pathologies lourdes | ● | ● | ● | ● |
| Assistance « Aide aux aidants et répit de l'aidant » | ● | ● | ● | ● |

UNE ASSISTANCE ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

- Conseils sociaux et médicaux
- Aide à domicile
- Garde des enfants
- Présence d'un proche
- Accompagnement de l'aidant et de l'aidé